



ARRETE DRH 2026 - 1986

**PORTANT DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AUX COMMISSIONS DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, **VU** l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,

**VU** la délibération du conseil municipal du 28/03/2026 – Affaire n° 1/6 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer en permanence la représentativité de la Ville aux différentes commissions de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et de désigner les élus suivants.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** / Conformément aux dispositions du décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, la liste des élus désignés pour représenter le Maire aux différentes commissions de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) est fixée comme suit :

- Madame Nadège NARINSSAMY, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- Monsieur Moïse LAGARRIGUE, 20<sup>ème</sup> Adjoint de quartier
- Monsieur Patrick FIROAGUER, Conseiller Municipal
- Monsieur Patrick VAYABOURY, Conseiller Municipal
- Monsieur Clément SUMAC, Conseiller Municipal

**ARTICLE 2** / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, notifié et publié sur le site de la Ville.

30 AVR. 2026

Fait à Saint-Pierre le,  
Le Maire



Signatures :

*Nadège Narinssamy*

*Moïse Lagarrigue*

*Patrick Firoaguer*

*Patrick Vayaboury*

*Clément Sumac*

Le Maire  
**David LORION**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-DRHAR26\_1986-AU  
Date de télétransmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 19/05/2026